44 millions de pieds

Le plan d'arrachage de crise va faire disparaître 8 000 hectares de vignobles, plus 3 000 hectares dans le cadre du renouvellement annuel. La majorité des ceps de vignes seront brûlés

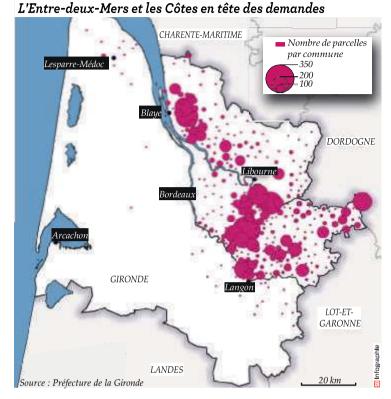
Denis Lherm

d.lherm@sudouest.fr

e plan d'arrachage qui vient de commencer dans le vignoble de Bordeaux pose un problème de taille : comment éliminer les millions de pieds de vigne qui seront arrachés ? Pour faire face à la baisse historique de la consommation du vin rouge, le plan d'arrachage subventionné préfaire disparaître 8 000 hectares de vignes en Gironde. Selon les appellations, le nombre de pieds de vigne par hectare est très variable. Cela va de 3 000 pieds à l'hectare, par dans l'Entre-deux-Mers, à 10 000 pieds/ha, autour de Pauillac ou Margaux. Le plan d'arrachage concerne les appellations les moins prestigieuses, où la densité de plantation est faible.

Un volume astronomique

Selon le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, la densité arrachée la plus probable tourne autour de 4 000 pieds à l'hectare. En multipliant ce chiffre par le nombre d'hectares à arracher (8 000), on obtient le volume de ceps de vigne retirés de la terre. Il est astronomique: 32 millions de pieds de vigne vont disparaître. Ce n'est pas tout. À ce total il faut ajouter l'arrachage annuel, qui n'est pas lié à la crise du vin de Bordeaux, mais au renouvellement habituel du vignoble. En moyenne, 8 000 hectares à arracher



ce renouvellement entraîne chaque année l'arrachage (et la replantation) de 3 000 hectares de vignoble.

Au global, l'arrachage va donc porter cette année sur 11 000 hectares (dont seulement 8 000 dans le cadre de l'arrachage subventionné). Soit 44 millions de pieds de vigne. Problème : que faire de ces millions de ceps, des piquets qui vont avec et des centaines de kilomètres de fils de fer utilisés pour accrocher les sarments le long des rangs de vigne?

Brûlage à grande échelle

« Les travaux d'arrachage devront être réalisés avant le 31 mai 2024 et auront pour conséquence la nécessité d'éliminer un volume important de ceps de vigne. Dans la mesure du possible, une évacuation ou une valorisation des ceps de vigne devra être recherchée (énergie, compost, paillage) », indique la préfecture de la Gironde.

Dans la réalité, les filières de recyclage ayant un coût trop élevé, et face au volume hors norme à éliminer, c'est le brûlage des ceps qui sera pratiqué à grande échelle.

Un arrêté préfectoral l'autorise pour faire face à la crise, tout en fixant des conditions dans les communes à dominante forestière: brûlage interdit pendant les périodes de vigilance orange, noire ou rouge; autorisation du maire impérative entre le 1er mars et le 30 septembre; déclaration obligatoire à la mairie entre le 1er octobre et le dernier jour de février. En clair, la limite du 31 mai pourra donc être dépassée, sous conditions.

Dans les autres communes, le brûlage sera interdit si le vent dépasse 5 mètres/seconde (18 km/h) ou lors des pics de pollution de l'air, et il doit avoir lieu sous surveillance humaine constante, avec des moyens d'extinction du feu à proximité. La préfecture ajoute que le brûlage ne doit pas gêner la circulation routière et qu'il est interdit de mélanger aux pieds de vigne des pneus ou de l'huile de vidange. Le fil de fer devra être récupéré, réutilisé ou recyclé.

de vigne à éliminer



La campagne d'arrachage a commencé fin janvier dans le vignoble de Bordeaux. Elle doit se poursuivre jusqu'au 31 mai 2024. THIERRY DAVID / « SUD OUEST »

Le recyclage des ceps n'est pas (encore) une solution viable

Faute de filière de recyclage abordable économiquement, c'est la vieille technique du brûlage qui va être mise en œuvre

Ça va fumer en Gironde. L'essentiel des pieds de vignes dont l'arrachage vient de commencer, dans le cadre du plan de lutte contre la crise du vin de Bordeaux, sera détruit par brûlage. Une opération qui ne devrait pas passer inaperçue dans le ciel gi- rondin. Le volume de ceps de vignes à éliminer est hors norme cette année. Pas moins de 44 mil- lions de pieds de vigne vont dis- paraître (lire cicontre). Fin janvier, la préfecture de la Gironde a recommandé le recyclage des ceps « dans la mesure du possible ». Mais l'essentiel des ceps arrachés sera brûlé. Une pratique ancestrale, qui n'est bonne ni pour le climat ni pour la santé. Mais en période de crise sévère pour les viticulteurs, elle n'a pas d'égal. Les filières de recyclage existent, mais elles sont in- abordables sur le plan économique.

En faire du combustible

En témoignage l'histoire de Vinea énergie, une start-up prometteuse qui peine à trouver son modèle économique. La PME a été créée en 2020 par Alice Shaw et Romain Guillaument dans le Blayais, autour d'une idée séduisante : récupérer les ceps de vignes arrachés pour les transformer en combustible. « Notre idée était de fabriquer des plaquettes pour alimenter les ré- seaux de chaleur », précise la créatrice. L'un des premiers clients a été l'usine d'emballage Smurfit Kappa, à Biganos, sur le bassin d'Arcachon. Rapidement, la start-up bute sur un écueil : le coût de la collecte des ceps. « Soit on la faisait payer aux agriculteurs soit en fer-mait! » résume Alice Shaw. En juin 2023, la PME est placée en redressement judiciaire. Elle essaie aujourd'hui de se relancer via la revente de compensation carbone (une entreprise pénalisée parce qu'elle pollue finance des compensations).

Mais le procédé est loin d'être mûr.

Et le brûlage a encore de beaux jours devant lui. D.L.